4. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'euros)	2004
Frais de personnel :	
Salaires, appointements, primes	48 119
Charges connexes aux rémunérations	2 728
Charges sociales	14 509
Intéressement et participation	5 947
Impôts, taxes et versements assimilés	5 415
Total frais de personnel	76 718
Autres frais administratifs	161 654
Total charges générales d'exploitation	238 372

5. Coût du risque :

(En milliers d'euros)	2004
Nettes des récupérations sur créances amorties	76 714
Montant net dotation / reprise	– 4 940
Coût du risque	71 774

6. Le produit net bancaire. — Le produit net bancaire par société se présente de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	2004
C2C	10 311
Cofidis France	433 418
Cofidis Portugal	52 257
Créfidis	373
Total produit net bancaire	497 359

7. Résultat par action. — Le résultat par action est le suivant :

(En euros)	2004
Montant global du résultat consolidé	113 495 814
Nombre total d'actions Cofidis	2 402 550
Résultat / action	47 239

V. – Autres informations.

1. Effectif :

	2004
Cadres	361
Non cadres	1 195
Total	1 556

2. Divers. — Cofidis est consolidé au niveau de Cofidis Participations, filiale de 3 Suisses International.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Cofidis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant : il n'est pas fait état dans l'annexe du pro forma relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003, ni de la présentation du tableau de flux pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe constitue des provisions statistiques pour couvrir les risques de crédits inhérents à son activité, tel que décrit en notes I-2.1 et II-1.2 de l'annexe. Le montant de ces provisions s'élève à 368 286 K€, à la clôture de l'exercice. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions statistiques s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen du calcul des risques de non recouvrement réalisé.

Votre groupe a constitué des provisions pour risques et charges pour couvrir les risques juridiques. Les modalités de détermination de ces provisions sont relatées dans la note II-2.4 de l'annexe. Le montant de ces provisions s'élève à 7 643 K€ à la clôture de l'exercice. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur la vérification des données significatives utilisées ainsi que des calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris la Défense et Wasquehal, le 4 avril 2005.

Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit, Département de KPMG S.A. :	S.A. Cabinet Bracq Vandenburie et Associés, représenté par :	
ISABELLE BOUSQUIÉ, Associé ;	THIERRY DUCROCQ, Associé ;	PIERRE VANDENBURIE, Associé.

93484

COFINPAR

(Filiale à 99 % de la Coface.)

Société anonyme au capital de 29 280 000 €.
Siège social : 12, cours Michelet, La Défense 10, 92800 Puteaux.
339 529 927 R.C.S. Nanterre.

Les comptes annuels de l'exercice 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Quotidien Juridique » du 6 juillet 2005 pages 59 et 60.

93518

COMPTOIR FINANCIER DE GARANTIE

(Filiale à 99,99 % du Crédit foncier de France.)

Société anonyme au capital de 1 143 368 €.
Siège social : 37, boulevard Vauban, 78280 Guyancourt.
330 316 316 R.C.S. Versailles.

Les comptes annuels de l'exercice 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Les Affiches Versaillaises » du 5 juillet 2005, pages 20 et 21.

93517
